



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Biais idéologiques dans les ouvrages parascolaires

Question écrite n° 12575

Texte de la question

M. Jocelyn Dessigny attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le rappel de plusieurs ouvrages parascolaires destinés aux élèves de terminale, à la suite de la qualification erronée des victimes israéliennes des attaques du 7 octobre comme des « colons ». Une telle présentation constitue une altération manifeste des faits relatifs à un événement contemporain majeur et interroge sur le respect de la rigueur historique et de la neutralité attendues des supports éducatifs, y compris parascolaires, largement utilisés par les élèves. Cet épisode soulève la question de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de validation des contenus diffusés dans ces ouvrages, notamment lorsqu'ils abordent des sujets géopolitiques sensibles. Il lui demande quelles sont les modalités actuelles de contrôle des manuels et ouvrages parascolaires, quels mécanismes d'alerte et de correction sont prévus en cas d'erreur grave ou de biais idéologique constaté après diffusion et si le Gouvernement entend renforcer ces dispositifs afin de garantir l'exactitude factuelle et la neutralité des supports participant à l'enseignement.

Texte de la réponse

À la suite de la dénonciation par la Licra d'un extrait d'un ouvrage parascolaire publié par les éditions Hachette, le ministre de l'éducation nationale a fermement condamné le fait de « qualifier les victimes de l'attentat du 7 octobre 2023 de "colons juifs" » en soulignant que cet extrait était « grave et inacceptable » et qu'il constituait « une falsification des faits et une atteinte à la dignité des victimes du terrorisme ». S'agissant des manuels, l'éditeur est responsable de leur publication. En l'état actuel de la réglementation, il n'existe aucun organe officiel d'habilitation des manuels. Les éditeurs ont entières liberté et responsabilité en ce qui concerne la conception, le choix des auteurs, la rédaction et l'illustration des manuels qu'ils proposent. Les ouvrages parascolaires, dont l'achat n'est pas prescrit par l'institution scolaire, n'appartiennent pas à la catégorie des manuels scolaires. L'éditeur est néanmoins de la même manière l'unique responsable de leur publication. Pour ce qui est de l'enseignement du conflit israélo-palestinien, il est abordé en classe de terminale, dans le cadre du programme de spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques. Le ministère a produit des documents d'accompagnement de ce programme, qui sont disponibles sur le site éducol et qui ont vocation à aider les professeurs dans la construction de leurs séances pédagogiques. Plus largement, le ministère de l'éducation nationale fait de la prévention du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations liées à l'origine, l'une de ses priorités. Cette prévention se fonde en premier lieu sur l'enseignement moral et civique (EMC), dont les programmes renouvelés entrent progressivement en vigueur depuis la rentrée 2024 et intègrent explicitement ces enjeux du CP à la terminale. Des ressources pédagogiques destinées aux professeurs sont régulièrement publiées sur le site éducol pour éclairer les différents programmes d'enseignement et prévenir l'antisémitisme. Une importante mise à jour du vademécum « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine à l'École » a également été mise en ligne en février 2026 sur le portail éducol et permet aux personnels de mieux comprendre les ressorts du racisme et de l'antisémitisme et leur expression, notamment en milieu scolaire, de réagir aux atteintes et de les prévenir. Enfin de nombreuses actions éducatives sont organisées par le ministère ou ses partenaires : semaine d'éducation et d'actions contre le racisme, organisation de visites d'un lieu d'histoire et de mémoire en lien avec le plan national porté par la Dilcrah, concours scolaires comme la Flamme de l'égalité, le Concours national de la résistance ou le prix Ilan Halimi.

Données clés

Auteur : [M. Jocelyn Dessigny](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12575

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2026](#), page 755

Réponse publiée au JO le : [23 juin 2026](#), page 5703